

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice- Solidarité

DÉCRET D/2020¹⁴¹...../PRG/SGG

PORTANT PERMUTATION DE SECRETAIRES GENERAUX DE PREFECTURE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

- Vu- la Constitution ;
- Vu- la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration Publique ;
- Vu- la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
- Vu- le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu- le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant structure du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;
- Vu- Le Décret D/2020/122/PRG/SGG du 19 Juin 2020, portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu- Les nécessités de Service ;

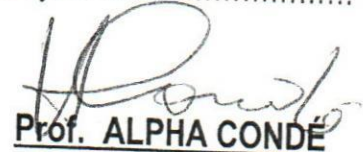
DÉCRETE

Article 1^{er} : Monsieur Sinè MAGASSOUBA, Mle : 190302 P, H/A, précédemment Secrétaire Général chargé des Collectivités Décentralisées de Siguiri est nommé dans les mêmes fonctions à Faranah en remplacement de Monsieur Mohamed OULARÉ, muté.

Article 2 : Monsieur Mohamed OULARÉ, Mle : 190126 V, Administrateur Civil, précédemment Secrétaire Général des Collectivités Décentralisées de Faranah est nommé dans les mêmes fonctions à Siguiri en remplacement de Monsieur Sinè MAGASSOUBA, muté.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 03 JUIL. 2020


Prof. ALPHA CONDE